

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 3 FEVRIER 2025

Présents : Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusée : Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Sabine GRZYB

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30. Il démarre d'ordre du jour.

1. ATTRIBUTION LOGEMENT SUR ECOLE ET FIXATION MONTANT LOYER

L'appartement situé au 1 583 route de l'Aveyron est vacant depuis le 1^{er} janvier 2025. Deux demandes ont été enregistrées en mairie et c'est le dossier de Mme Danielle TRESSE, qui est proposé pour l'attribution du logement à compter du 01.02.2025.

Le montant du loyer mensuel sera de **424,00 €**. En effet le DPE réalisé le 6 janvier 2025 a fait apparaître une note de performance énergétique de F ce qui implique de ne pas augmenter le loyer. Celui-ci est donc maintenu au montant de décembre 2024.

Tout logement qui appartient à la classe F en DPE verra automatiquement son loyer revenir à la valeur de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, avec 11 VOIX POUR :**

DECIDE d'attribuer l'appartement au-dessus de l'épicerie situé au 1 583 route de l'Aveyron à compter du **1^{er} février 2025** à Mme Danielle TRESSE pour un loyer mensuel de **424,00 €**.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la location.

2. REVISION LOYER LOGEMENT SUR AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire explique que suite à la demande de la locataire de l'appartement situé au 6 place de la mairie, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé le 14.01.2025.

Ce dernier a fait apparaître une note de performance énergétique de F ce qui implique de ne pas augmenter le loyer.

Celui-ci est donc maintenu au montant de décembre 2024 : **437,00 €**.

Tout logement qui appartient à la classe F en DPE verra automatiquement son loyer revenir à la valeur de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, avec 11 VOIX POUR :**

DECIDE de fixer le loyer de l'appartement situé au 6 place de la mairie à compter du **1^{er} janvier 2025** à **437,00 €**.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents utiles.

11. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

La réunion est clôturée à 20h07.

LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE, Roger **LAURENS**

Alain **BOUTONNET**
1^{er} adjoint

Gérard **ABRIC**
3^{ème} adjoint

Yannick **BOURRIE**
Conseiller municipal

Dominique **CAUVAS**
Conseiller municipal

Sabine **GRZYB**
Conseillère municipale

Marie Hélène **VIVENS**
Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Sabine GRZYB,
Conseillère municipale

Jacques **BOUTONNET**
2^{ème} Adjoint

Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

Odile **COLOMB**
Conseillère municipale

Sylvain **TARDIF**
Conseiller Municipal